

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du JEUDI 9 Février 2023

Présents : -Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Mme Gaelle SOURDEVAL, Mrs Jean-Marie GUILBERT , et Yohann HANON. (excusés)

Secrétaire : -Mr Freddy BECLIN.

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Mardi 13 Décembre 2022, Mr le Maire ouvre la séance et apporte quelques précisions sur les points abordés ce jour - là :

a. Le sondage pour un **possible Centre de Loisirs aux vacances de Pâques** n'a donné à ce jour aucun retour de la part des parents.

b. L'installation pour **la protection des données informatiques** a été réalisée par la Sté retenue : DATA-IT.

c. Les **planchers du clocher de l'église** St MARTIN seront rénovés à partir du 14 Février. Le chauffage à l'intérieur de l'édifice fonctionne à nouveau normalement.

d. la **commission des Finances** se réunira dès la clôture des comptes 2022 par la Trésorerie.

2) L'ordre du jour est relu :

a) Vente de la parcelle boisée Section A N° 255(2 260 m2) :

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les cinq propositions reçues pour cette vente. Elles vont de 3 000 à 6500€. L'estimation de Mre OUTTIER, notaire à LUMBRES, est de 28 000€ l'hectare soit 6328€ pour la parcelle.

Après avoir entendu Mr Le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle Section A N° 255 à Mr Jean Claude MORVILLE qui a proposé la meilleure offre soit 6 500€.**

b) Achat des parcelles de landes Section B N° 119 et 136 (4025 m2) :

Mr le Maire rappelle la proposition de Mr et Mme BEE-CARLU de vendre les deux parcelles à la commune. Une boucle de la station de Trail les traverse. Les propriétaires en demandent 3 500€, valeur correspondante à l'estimation de Mre OUTTIER. Par ailleurs, le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale se propose de mettre en valeur ces deux parcelles situées sur nos coteaux calcaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces deux parcelles pour la somme de 3 500€.

c) Travaux de Rénovation et d'extension de l'école :

Mr le Maire informe l'Assemblée que suite à la réunion avec le responsable de la région « Hauts de France », il n'y a pas possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du programme FRATRI, désormais destiné aux projets de plus d'un million d'euros présentant des critères très élevés pour les économies d'énergie. Cependant, celui-ci a proposé deux autres programmes où notre projet est éligible : 1. **L'opération « ACTE »** pour les communes de moins de 2 000 habitants ainsi que **l'opération « Fonds Verts »**.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander ces deux financements et autorise Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

d) Modifications du réseau d'eau potable rue des Tilleuls :

Après contact avec le SIDEALF, syndicat gestionnaire, cette modification est inscrite dans leur Budget 2023 pour un début des travaux en Mai/Juin. Les riverains en seront informés

e) Questions diverses :

1. Le montage des chapiteaux pour le **Trail** se fera le Jeudi 16 Mars à partir de 9h.
2. Un devis pour la **rénovation des piliers du porche « Ouest » de l'église** a été demandé à l'APRT qui avait réalisé la restauration du mur du cimetière.
3. Le Conseil Municipal décide de fixer **l'indemnité à 100€ brut la journée pour le futur directeur du Centre** de Loisirs qui sera organisé en Juillet toujours en association avec la commune de NIELLES les B.
4. Il est décidé **d'exonérer de la taxe foncière les terrains cultivés en mode biologique.**
5. La location de modulaires étant beaucoup trop coûteuse, Mr le Maire informe l'assemblée qu'il a déposé auprès de l'Inspection académique une **demande d'autorisation pour le transfert des trois classes dans la salle d'Activités** pendant la durée des travaux de rénovation de l'école (du 10 Juillet 2023 au 15 Avril 2024). Chaque classe disposerait de 60 m2 et les sanitaires seraient modifiés pour nos élèves de maternelle. Une partie resterait destinée à la cantine scolaire.

Vu, le Maire. C TELLIER.